

L'intégration, c'est quoi au juste ?

Immigrés, étrangers ou français, intégration, insertion ou assimilation. Voilà des termes dont l'usage courant prête à toutes les interprétations et induit de nombreuses contradictions. De quoi et de qui parle-t-on ? C'est ce que ce dossier tente d'explorer en reprenant, pour l'essentiel, des interventions extraites du Colloque organisé par l'Association Dauphinoise pour l'Accueil des Travailleurs Etrangers à Echirolles (Isère) le 20 mai 1992 et dont ce dossier a repris le titre.

Les mots et le non-dit collectif

Albano CORDEIRO

L'immigration proprement dite, celle qu'on connaît, démarre aux alentours de 1880. De 1880 jusqu'aux années 50, ces gens qui venaient d'ailleurs, d'autres contrées pour travailler et s'installer en France, on les appelait les *étrangers*.

Immigré = étranger ?

Dans un livre de l'histoire de l'immigration qui fait référence, celui de Ralph Schor, sur l'opinion publique et les étrangers entre les deux guerres, il apparaît bien que l'usage du mot "étranger" est alors prépondérant pour désigner les gens venus d'ailleurs pour travailler et s'installer en France, à court, à moyen ou à long terme. Et tout le monde sait que ces "étrangers" ce sont des non-français résidant en France.

Un épisode très significatif a lieu dans les années 30. Un important syndicat a voulu réunir dans une section spéciale des travailleurs venus d'ailleurs. Le syndicat a voulu y regrouper des travailleurs venus de la Cochinchine (annamites), des africains de l'Afrique subsaharienne, des gens de l'Afrique du Nord, des juifs polonais, des arméniens, des italiens et autres étrangers. Cette section a été appelée M.O.I. (Main d'Oeuvre Immigrée) et non pas M.O.E. (Main d'Oeuvre Etrangère). C'est la glorieuse M.O.I., d'où vont sortir les résistants de l'Affiche Rouge (groupe Manouchian des F.T.P.).

On voit donc ici l'usage du mot "immigrés" lorsque l'on veut inclure des étrangers et des immigrés qui n'étaient pas étrangers, mais des français "non-hexagonaux" (non-métropolitains), des sujets de l'empire colonial français.

Après la deuxième guerre mondiale,

d'importants changements institutionnels ont lieu en matière d'immigration. Un organisme est spécialement créé pour gérer l'immigration (O.N.I.). Simplement, l'un des Ministères de tutelle de cet organisme est celui du travail, et à sa tête se trouve un communiste. Le patronat se méfie et craint que, par ce canal, soient recrutés des agitateurs et des saboteurs qui mettraient à bas l'économie nationale. Le patronat cherche ainsi un moyen de contourner l'O.N.I. et satisfaire les besoins de main d'oeuvre. L'une des idées fût celle d'utiliser la "continuité territoriale" avec l'Algérie (pas de contrôle à l'arrivée). Ainsi, les vagues d'arrivées d'algériens vont se succéder (en système de noria), tirant profit du fait que l'O.N.I. n'avait pas à y intervenir. De 1947 à 1954 quelques 455 000 algériens viennent travailler en France.

Ces gens comment les appeler ? Des "étrangers" ? Ce serait embêtant. Le mot "*immigré*" convenait très bien : il désignait quelqu'un "qui n'était pas de France", sans pour autant affirmer qu'il n'était pas français, puisqu'il s'agissait d'un sujet colonial *français*.

Mais après les indépendances du Maghreb (1956, 1962), normalement ces "immigrés" auraient dû être appelés des "étrangers", à l'instar des italiens d'alors. Or, ce n'est pas cela qui est arrivé. Ces gens-là ne sont pas devenus étrangers selon les formes (ils ont pris des armes, ils ont mis les français dehors). Une non reconnaissance non avouée de leur statut nouveau fera qu'ils resteront toujours des "immigrés". Plutôt que reconnaître le non-dit (le fait que ces gens-là ont pris l'indépendance contre la France, ce qu'une partie de la société française n'accepte pas), ce sont les italiens, les espagnols, les portugais qui vont devenir "immigrés". Le mot "étran-

ger" tombe en désuétude. Cet élargissement de l'usage du mot "immigré" révèle la persistance du conflit historique franco-maghrébin.

Trente ans après, à cause des effets de l'installation longue en France, des effets des lois d'acquisition de la nationalité française, les "immigrés" en grand nombre redeviennent français. Peu à peu s'observe un retour à la situation d'avant 1956-1962. Quelques trente ans après, on observe un retour de l'ensemble "immigrés" dans l'ensemble français, non seulement à cause du mouvement de nationalisation et de réintégration, mais principalement à cause de l'article 23 du Code de la Nationalité, qui s'applique dès la naissance aux jeunes de parents algériens nés en France, parce que leurs parents sont nés en Algérie quand celle-ci était française.

Les enfants de marocains et tunisiens, ainsi que les autres enfants nés en France de parents étrangers, deviennent français à 18 ans (s'ils n'ont pas fait un "retour" dans le pays des parents après l'âge de 13 ans, puisqu'il faut être présent en France dans les 5 ans qui précèdent la majorité).

Aujourd'hui la persistance du mot "immigré" pour désigner les post-coloniaux et descendants devenus français, a un sens un peu différent de celui de la période d'avant 1962. Il sert à traquer, à désigner du doigt quelqu'un qui n'est pas un "vrai français". Un "immigré" 2 (deux, d'aujourd'hui) est celui qui aurait été un "immigré" 1 (un, de l'ancienne époque), et qui, n'étant pas "totale-ment" français aurait dû rester ... "étranger" (ne faisant pas partie de l'ensemble national).

Actuellement le mot "étranger" réapparaît. Patrick Weil a appelé son livre "la France et ses étrangers". On reprend ainsi le langage ancien. Il y a 5 ou 10 ans, on avait "la France et ses immigrés". Il est également symptomatique de vérifier que de plus en plus les maisons d'édition acceptent le mot "étranger" dans le titre des ouvrages sur la dite "immigration". Or, jusqu'à maintenant les "commerciaux" de ces maisons, vous disaient : "Etranger ? Oh, non, dites "Immigré", tout le monde comprend ce que c'est !".

Maintenant, il convient de plus en plus de distinguer trois ensembles, se

divisant parfois en sous-ensembles :

- les français "proprement dits",
- les immigrés : les français d'origine principalement post-coloniale,
- les étrangers, avec deux sous-ensembles : communautaires et extra-communautaires.

Assimilation - Insertion - Intégration

Cette succession contient des termes qui sont l'objet de débats, et sur eux plane beaucoup de confusion.

Françoise Gaspard aborde cette trilogie dans le numéro de Mai 1992 "d'Hommes & Migrations", mais nous ne sommes pas d'accord avec toutes les analyses historiques qui y sont faites.

Assimilation : la crise du mot "assimilation" ne date pas des années 70, mais des années 60. Le mot "assimilation" a déjà été critiqué dans la période des luttes anti-colonialistes et du bilan du colonialisme après la décolonisation.

En effet, on estimait alors que la politique dite explicitement d' "assimilation", menée dans les territoires coloniaux (Algérie incluse), avait été à l'origine des réactions des peuples coloniaux et avait mené à l'inévitabilité des indépendances, et d'un contentieux avec ces peuples. La France se vantait, dès le XIXe siècle d'avoir une "politique d'assimilation" permettant à ces peuples-là d'accéder au "bonheur d'être français". Dans certains textes cela démontrait la générosité de la République, raison pour laquelle on allait jusqu'à l'appeler "modèle républicain d'assimilation" - c'est dire la fierté avec laquelle cette politique était menée.

Quand, après la deuxième guerre mondiale, montent les luttes anticolonialistes, la gauche va réussir un consensus large de condamnation de l'assimilation. Vouloir assimiler les peuples coloniaux, cela a été une erreur, parce que dans cette démarche il n'y a pas le respect de l'autre. Ces peuples ont réagi à ce non-respect.

"Respect de l'autre", voilà ce qui va servir à introduire un autre mot qui lui comporterait ce "respect de l'autre".

Intégration : le mot "intégration" va alors faire florès. Il y a pour lui l'alibi éthique du "respect de l'autre". Du coup "intégration" est connoté positif,

tandis que "assimilation" reste négatif.

Le mot "intégration" avait déjà servi en 1958-59. Face à l'impasse dans lequel se trouvait l'affrontement entre l'armée française et les nationalistes algériens, en Algérie, Jacques Soustelle (ethnologue, devenu militant gaulliste avec d'importantes responsabilités) défend l'"intégration" en opposition à la dichotomie français de statut, relevant du Code Civil français, et français de statut musulman qu'imposait la conception assimilationniste.

Au lieu de faire du passage du statut "musulman" au statut "français", un moment de vérification de "conditions requises", l'"intégration" à la Soustelle acceptait l'entrée collective des musulmans dans le statut "français" (et la cohabitation des deux statuts dans les mêmes personnes). Le mouvement nationaliste s'y est opposé, puisque le prix à payer c'était le renoncement à l'indépendance.

Cet épisode explique le préjugé négatif que l'on relève ici et là chez quelques maghrébins vis-à-vis du mot "intégration".

Dans les années 70 personne n'ose s'afficher assimilationniste. Mais les années 70 voient aussi apparaître la réflexion sur l'Interculturel, dans la droite ligne de l'intégrationnisme (toujours "respect de l'autre").

Certains milieux utilisent également le mot "insertion" connoté aussi avec le "respect de l'autre".

Insertion : l'arrivée de la gauche, et en particulier la période de Georgina Dufoix (1983-86) comme chargée de l'immigration, va provoquer une éclipse momentanée du mot "intégration", en faveur d' "insertion". Georgina Dufoix a affirmé dans une interview à "l'Express", je cite de mémoire : "je préfère le mot insertion parce qu'il n'a pas la connotation culturelle et politique que l'on retrouve dans le mot intégration".

Françoise Gaspard fait remarquer justement que l'inclusion du mot "insertion" dans le nom des organismes de décentralisation du F.A.S. opérée à cette époque, nous reste comme vestige historique de cette période de "gloire" du mot "insertion".

Lors des changements sémantiques opérés dans les années 60 et 70, on a

pu vérifier la facilité avec laquelle les assimilationnistes devenaient intégrationnistes et, après, des insertionnistes. S'agit-il de simples tactiques de "colles" à tel ou tel mot à la mode, sans un vrai changement de contenu, ou y a-t-il dans l'usage social de ces mots une orientation commune aux trois mots sous le couvert d'antinomies ?

Il n'est pas si évident qu'il y ait antinomie entre ces termes, en particulier "assimilation" et "intégration". D'ailleurs, le "Petit Larousse" vous dira que "s'intégrer" signifie "s'assimiler à un groupe". Qu'est ce qu'il y a de commun entre un assimilationniste et un intégrationniste ? L'intégrationniste, par "respect de la culture de l'autre", vise à ce que *le "non-intégré" puisse se rapprocher de lui*. L'assimilationniste pose un impératif à l'autre de se rapprocher culturellement et de reprendre sa culture à lui. En tout état de choses, nous avons à faire, dans un cas comme dans l'autre, à des processus par lesquels deux ensembles deviennent un seul. C'est à dire : au départ, on repère deux ensembles (réels ou créés artificiellement, par discrimination) et on établit qu'il y a désordre dans l'existence de ces deux ensembles. Il faut mettre fin à la situation existante.

Dans un cas, comme dans l'autre, on

pose comme "allant de soi" que l'un des ensembles (dit "non-intégré") doit s'intégrer dans le deuxième (dit "intégré"). L'ordre à atteindre est à ce prix. Ce serait un non-sens que l'ensemble "intégré" s'intègre dans l'ensemble "non-intégré" c'est-à-dire : la disposition des deux ensembles est asymétrique et hiérarchisée.

Cette résolution pré-annoncée exclut, dans les deux cas (assimilation et intégration telle qu'elle est défendue en France) ce qui pourrait être appelé "co-inclusion réciproque", c'est-à-dire un processus *égalitaire* par lequel les deux ensembles produisent un *autre* ensemble différent des deux premiers (*).

Que distingue alors un "assimilationniste" d'un "intégrationniste" ? "L'intégrationniste" est un "assimilationniste" qui a de la patience. Il appelle "respect de l'autre" le fait de se soucier que l'autre *décide lui-même* de faire le parcours prédéterminé et qu'il est de son devoir de l'aider. Il ne faut pas brusquer les choses, il ne faut pas dire tout de suite "vous entrer ou vous sortez". Pour respecter cela, il faut du temps, il faut de la patience. Certains intégrationnistes vont jusqu'à laisser tomber une génération (ladite "première"), considérée irrécupérable, pour attendre et se concentrer sur la "deuxième génération".

Intégration à la société et intégration à la nation

Le fait que le mot intégration est utilisé sans préciser de quelle intégration il s'agit, ne peut pas ne pas interroger les sociologues. Parmi d'autres distinctions, celle entre intégration à la société française et intégration à la nation française nous semble essentielle. C'est encore le non-dit collectif que l'on voit réapparaître.

Peut-on douter que, après 20-30 ans de vie en France, y étant né, et fréquenté l'école française, des millions de gens, parfois de nationalité française, ne seraient pas intégrés dans la société française ?

Pourtant, on observe un très large consensus pour dire que "les immigrés ne sont pas intégrés".

Nous sommes à une énième manipulation de l'opinion, mettant à profit un capital d'images sur les immigrés. En particulier la classique image misérabiliste (immigré = non-qualifié, chômeur, malade, vivant dans une banlieue pourrie, avec des enfants délinquants et, ... pour changer, une fille qui réussit à l'école). Ce serait, à la limite, un problème d'intégration sociale. Pourquoi rester à "non-intégré" ? Pourquoi un français non-qualifié, chômeur, malade, vivant dans une banlieue pourrie, avec des enfants délinquants est, lui, intégré, et son voisin, dans la même situation ne l'est pas ?

L'un fait partie de la Nation Française, l'autre non (même s'il est juridiquement français). Mais on prend la précaution de ne pas le dire. L'usage courant de l'expression "immigrés non-intégrés" est symptomatique. Il y a là un problème de non-reconnaissance de la part de certains français (majorité ?) que des gens qui ont refusé de faire partie de la France puissent aujourd'hui y être acceptés comme membres.

Logique citoyenne et logique des minorités.

Nous disions au début que ces expressions (utilisées par des hommes politiques, par des "penseurs" de l'immigration) sont bien significa-



(*) : Ce n'est pas la seule issue des processus égalitaires. Il est aussi possible d'imaginer et d'œuvrer pour un troisième ensemble comportant les deux premiers dans leurs identités (solution pluri-culturelle).

tives, dans leur opposition, de l'idéologie officielle et, peut-être, majoritaire en France sur l'immigration.

Selon cette idéologie, seule la France possède la "ligne juste" en la matière : la logique citoyenne. Elle intègre des individus, et refuse de reconnaître des minorités. La logique des minorités, ce sont tous les autres pays (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Allemagne) qui expliquerait leurs échecs et la pratique de discriminations collectives envers les migrants. C'est la démarche éthique contre la démarche ethnique (Finkelkraut). Cette idéologie cherche sa légitimité dans la Révolution Française qui aurait fourni un "modèle universel", le seul qui marche.

A y croire, les ghettos, les révoltes des jeunes des banlieues, des jeunes "harquis", c'est pas chez nous, c'est chez les autres.

Cela porte à une incapacité de reconnaître des aspects positifs d'autres situations, et à considérer les dérapages et les situations d'exclusion ou de populations issues de l'immigration en France, comme résultat de mauvaises applications d'une politique dont les fondements sont inattaquables, parce que justes et qui constitue un modèle dont les autres devraient s'inspirer.

Cette idéologie constitue un obstacle considérable à une analyse calme et objective sur le "pays réel", un pays où aussi, comme ailleurs, les représentations collectives sur telle ou telle communauté, jouent leur rôle dans le bon ou le mauvais état des relations entre les diverses composantes du peuplement actuel de la France, et où des groupes de pression autolégitimés (type "France Plus") sont à l'oeuvre pour promouvoir l'intégration collective d'une communauté, alors que maints aspects positifs du mouvement associatif communautaire sont sous-évalués ou critiqués. ■

Albano CORDEIRO est chercheur, ingénieur d'études au CNRS à Paris.

Il est l'un des auteurs d'un livre qui sera publié prochainement chez l'Harmattan : "La citoyenneté dans tous ses états : de l'immigration à la nouvelle citoyenneté".

